

Montréal, le 19 juin 2026

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

**OBJET : Demande relative à la stratégie de décarbonation d'Enbridge Gaz Québec
Dossier R-4292-2025**

Dans sa lettre du 19 mai 2026 ([B-0056](#)), Enbridge Gaz Québec (EGQ) demande à la Régie de l'énergie (la Régie) de procéder, dès à présent, l'examen du dossier quant à la stratégie de disposition des revenus issus de la vente des unités de conformité et au mécanisme incitatif prévoyant une bonification annuelle.

Dans sa lettre du 25 mai 2026, déposée sous la cote [A-0023](#), la Régie invite les intervenants à lui transmettre, au plus tard le 29 mai 2026, leurs commentaires sur cette demande, notamment quant à l'opportunité de reprendre partiellement l'examen du dossier afin de traiter des éléments identifiés par EGQ. Elle les invite également à se prononcer sur la possibilité que ces éléments soient traités sur dossier.

La Régie prend acte des commentaires de l'ACEFO, de la FCEI, du GRAME, du ROÉÉ et du RTIÉÉ. À la suite de la réception de ces commentaires, la Régie informe les participants qu'elle examinera cette demande sur dossier.

À cette fin, la Régie fixe les échéances suivantes :

29 juillet 2026 à 12 h	Date limite pour le dépôt des demandes de renseignements (DDR) à EGQ
12 août 2026 à 12 h	Date limite pour le dépôt des réponses d'EGQ aux DDR
26 août 2026 à 12 h	Date limite pour le dépôt des mémoires des intervenants
16 septembre 2026 à 12 h	Date limite pour le dépôt des DDR aux intervenants
23 septembre 2026 à 12 h	Date limite pour le dépôt des réponses des intervenants aux DDR

30 septembre 2026 à 12 h	Date limite pour la réponse d'EGQ aux mémoires des intervenants
--------------------------	---

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Johanne Skelling

Johanne Skelling, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
JS/mhs